



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Projet d'aménagement du lotissement "Le Petit Champ D'Angers" a Becon-Les-Granits (49370)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COMMUNE DE BECON-LES-GRANITS

Raison sociale

Collectivité territoriale, commune

N° SIRET

21490026800019

Type de société (SA, SCI...)

Collectivités territoriales

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

FOUCHEREAU

Prénom(s)

Marie-Ange

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39B, 6. Infrastructures routières (les ponts, tunnels et tranchées couvertes supportant des infrastructures routières doivent être étudiés au titre de cette rubrique)., 6A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet s'étend sur une superficie de 45124 m². Il prévoit : - la création de 50 lots libres, 3 ilots composés d'un total de 27 logements sociaux et 1 ilot de 15 logements intermédiaires, soit un total de 92 logements. - la création d'une voirie, principalement en sens unique (Environ 750 ml, 4 m de large, revêtement bitumeux grenaille). - 5 espaces de stationnements pour un total de 29 places (paves perméables). - un jardin partagé avec la création d'un espace de jeux au niveau du jardin arboré au nord-ouest, ainsi qu'un cheminement doux le traversant d'est en ouest et débouchant sur l'Avenue des Roses (revêtement stabilisé de type sable calcaire). - l'ouverture du maillage piéton également au nord-est et au sud du site. - un défrichage partiel au niveau de l'espace boisé au nord-est du site pour l'implantation de 2 lots libres, l'espace jeux et le cheminement piéton. - la création de haies bocagères en limite de propriété nord et ouest, ainsi que des plantations d'arbres dans les espaces verts du projet (essences locales). L'installation de toitures et murs végétalisés sera aussi encouragée. - la mise en place d'ouvrages de gestion des eaux pluviales (individuels, noues de transit et bassin de rétention).

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de développer l'urbanisation de la commune pour renforcer et diversifier son offre de logements (mixité d'habitat avec augmentation du nombre de logements sociaux), en continuité des quartiers d'habitations existants, afin de répondre à la demande croissante de logements sur la commune. Les haies périphériques existantes sont maintenues et de nouvelles plantations de linéaires de haies en limite de propriété et d'arbres sur les espaces verts du site sont prévues, dans l'optique de rendre de nombreux services écologiques et pratiques (aspect paysager, réduction des îlots de chaleur, corridors écologiques...). Le schéma de circulation interne au lotissement permet d'assurer l'accessibilité et la sécurité du site. Les cheminements piétons et l'espace de jeux dans la partie boisée au nord-ouest permettent d'améliorer les circulations piétonnes tout en offrant un cadre agréable aux riverains (développement du maillage de cheminements doux de la commune). Le projet intègre également l'enjeu de la gestion des eaux pluviales par la mise en place d'ouvrages de rétention qui favorisent, dans la mesure du possible, une infiltration des eaux au plus près du point de chute, et assure sinon un rejet régulé au milieu naturel (ruisseau de la Romme). Cela permet de préserver la ressource en

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Pendant la phase travaux, le secteur sera fermé au public. La haie périphérique au site et existante sera conservée et protégée (périmètre de protection par des dispositifs adaptés). De même, le jardin arboré au nord-ouest du site sera protégé et conservé au maximum (travaux de défrichage hors période de nidification). De nouvelles plantations de haies et d'arbres au sein du site et en limite de propriété nord et ouest sont prévues. Elles permettront notamment d'assurer l'intégration paysagère du projet et de compléter le maillage bocager. Les travaux seront programmés sur plusieurs mois et seront séquencés pour le défrichage, la construction de la voirie et cheminements piétons, la mise en place des plantations et des ouvrages de gestion des eaux pluviales, et les aménagements des lots. Proposition de phasage des tranches : Tranche 1 : 2025-2026 - 26 lots individuels et 3 logements sociaux. Tranche 2 : 2027-2028 - 18 lots individuels et 8 logements sociaux. Tranche 3 : 2029-2030 - 6 lots individuels et 16 logements sociaux et 15 logements intermédiaires.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Pendant la phase d'exploitation, l'aménagement permettra de proposer une offre diversifiée de logements dans un cadre qui se veut agréable et sécuritaire. Les voies douces et trottoirs permettront aux piétons de circuler en sécurité. Les espaces verts publics seront entretenus par les services techniques de la commune, pour maintenir l'aspect paysager et l'efficacité des mesures de gestion des eaux pluviales.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier Loi sur l'Eau suivant l'article R 214-1 du code de l'environnement. Permis d'aménager suivant l'article R421-19 du code de l'urbanisme. Dossier de Demande d'Utilité Publique suivant le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise du projet Nombre de lots (libres, sociaux et intermédiaires) Stationnements publics Voie de circulation Noues d'infiltration et de transits Bassin de retention des eaux pluviales (emprise totale, volume de retention)	(45 124, m ²) (92 (50+27+15), lots) (29, places) (env. 750ml x 4 m de large, m) (env. 320 ml x env. 2m, m) (1500 m ² / min

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : " Lat. : "

Point de d'arrivée : Long. : " Lat. : "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Les plus proches : ZNIEFF de type I, 520220034 : "Zone de bocage naturel et mares a l'ouest de St-Lambert-la-Potherie", a 4km a l'est du projet; ZNIEFF de type II, 520007294 : "Bocage mixte chene pedoncule - chene Tauzin a l'ouest d'Angers" a 4km a l'est, ZNIEFF de type II, 520015085 : "Foret de Becon" a 4km au sud. L'absence de lien entre le site du projet et ces sites ainsi
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	APPB le plus proche : Ilot du Buisson Marion (FR3800313), a 12 km au sud-ouest. L'absence de lien entre le site du projet et ce site ainsi que l'éloignement permettent de conclure l'absence d'incidences.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	A proximite immediate du perimetre des abords du Chateau du Bois Guignot situe au sud.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	La zone humide identifiee (2700 m²) sera conservee.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Risque selon georisques.gouv.fr car a moins de 500 m de 2 anciens sites industriels.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Site le plus proche : "L'ancienne Abbaye et son cadre" a 10 km au sud.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Site le plus proche : "Vallee de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Ce et ses Annexes", FR5200622, a 7 km au sud-ouest. L'absence de lien entre le site du projet et ce site ainsi que l'éloignement permettent de conclure l'absence d'incidences.
D'un site classé ?	☐	☒	Site le plus proche : "Le Domaine du Pin" a 9 km au sud-ouest.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun prélèvement d'eau pour le projet.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucun drainage prévu sur la zone. L'aménagement prévoit la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales (retention puis infiltration ou restitution régulée au milieu naturel).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Les besoins en eau potable sont compatibles avec la ressource disponible localement. Les eaux usées seront raccordées au réseau d'assainissement de la commune pour être traitées à la station d'épuration. Les eaux pluviales seront gérées séparément par restitution régulée au milieu naturel (Infiltration ou rejet au Ruisseau de La Romme).
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	L'aménagement aura globalement peu d'impact sur les habitats et espèces présentes. Il prend principalement place sur une parcelle agricole retournée n'offrant pas d'habitats spécifiques. Les haies périphériques seront conservées et complétées au nord et à l'ouest, avec plantations d'arbres également sur les espaces verts du projet. L'espace central de noue se verra densément
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	L'absence de lien et la distance avec le site Natura 2000 le plus proche permet de conclure l'absence d'impact sur un habitat ou une espèce présente sur le site Natura 2000 le plus proche.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Il n'y a pas de consommation d'espaces naturels, forestiers ou maritimes. Le projet s'implante principalement sur une parcelle aujourd'hui exploitée pour l'agriculture, ainsi qu'au niveau d'un jardin arboré s'apparentant à un petit bois. L'ensemble du site est classé en zone à urbaniser (1AU) sur le PLU de la commune de Becon-les-Granits.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Absence de risques technologiques avérés sur le projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Risque "radon" important, risque "retrait gonflement des argiles" modéré, risque "séisme" faible au niveau du site selon georisques.gouv.fr Il sera prévu, lors des phases d'instruction d'urbanisme, d'encourager, de prévenir et de rédiger des règles quant à la conception des bâtiments. Le risque de l'exposition au radon est pris en compte via les points listés ci-dessous : 1. Ventilation : Systèmes de
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	L'aménagement engendrera une circulation quotidienne de véhicules sur le site liée aux déplacements des habitants. Le jardin arboré sera uniquement parcouru par les piétons.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	La réalisation des travaux occasionnera du bruit lié aux engins de chantier (nuisances temporaires). Après travaux, les bruits seront occasionnés par les véhicules fréquentant la zone urbaine.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Les travaux s'échelonneront le jour, hors périodes de congés. Un centre commercial et la RD963 se trouvent à plus de 100m au nord et à l'est (RD déviée depuis de nombreuses années).
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Lumière émise à travers les fenêtres des habitations et par l'installation de candélabres.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les eaux usées seront collectées par le réseau d'assainissement et traitées à la station d'épuration de la commune. Les eaux pluviales seront gérées par infiltration et rejet au cours d'eau (La Rempe).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Rejet d'eaux usées liées aux nouveaux logements. Les eaux usées seront rejetées dans le réseau d'assainissement et traitées en station d'épuration. La capacité nominale de la step est de 2500 EH avec 2101 habitants raccordés.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Des déchets de type ordures ménagères et ordures recyclables seront produits et collectés par un prestataire qualifié.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet s'inscrit dans un contexte urbain à distance des monuments historiques. Un périmètre délimite des abords d'un monument historique se trouve au sud immédiat du site du projet. Le patrimoine architectural et paysager ne sera pas atteint par ce projet qui se situe en dehors des zonages de protection et est délimité par des barrières végétales. Le site se présente toutefois dans une Zone de Protection de Prescription Archéologique (ZPPA).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet s'implante principalement sur une parcelle aujourd'hui exploitée pour l'agriculture qui sera urbanisée. Le jardin arboré sera parcouru par les piétons.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le présent projet d'aménagement a fait l'objet d'études permettant de définir l'état initial du site et d'évaluer les impacts potentiels liés au projet pour permettre de définir le cas échéant des mesures d'évitement, de réduction, de compensation et de suivis. Une zone humide d'environ 2700 m² a été identifiée au sud-ouest du site. L'aménagement a alors été revu en conséquence pour éviter au maximum de l'impacter. Une attention particulière est portée sur la conservation des haies périphériques au projet, tandis que le jardin arboré fera l'objet d'un aménagement partiel, limitant au maximum son impact. Le chemin piéton qui le traverse sera dessiné de façon à éviter d'endommager les racines. Ce boisement ne sera pas concerné par la circulation de véhicules. Les travaux s'échelonneront le jour, hors périodes de congés et les zones en travaux seront fermées au public. Les arbres existants seront protégés pendant la phase travaux. Les défrichements nécessaires seront réalisés en dehors des périodes biologiques des espèces et notamment de nidification (période minimale s'étalant de début avril à fin juillet). De nouvelles plantations sont prévues au niveau des espaces verts du lotissement et des linéaires de haies viendront compléter le maillage bocager en limite de propriété nord et ouest du projet. Ils permettront une meilleure intégration paysagère et participeront à la continuité écologique. Le projet intègre également l'enjeu de la gestion des eaux pluviales par la mise en place d'ouvrages dédiés à la rétention avant infiltration ou régulation au milieu naturel.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Diverses études ont été menées afin d'identifier l'ensemble des enjeux du site pour prendre en considération les divers éléments à protéger et s'assurer du moindre impact. Le projet a alors été adapté pour tenir compte de ces éléments avec l'application de la séquence ERCS. L'objectif du projet est de permettre un développement des offres de logements de la commune par extension du tissu urbain existant. Le projet prévoit la mise en place d'espaces verts qui permettent notamment la gestion intégrée des eaux pluviales. Il conserve également au maximum les zones à enjeu (haie périphérique, parcelle boisée, zone humide). Cela permet aussi d'assurer l'intégration de la nature en ville aux multiples avantages (cadre paysager agréable, réduction des îlots de chaleur, préservation de l'eau et des habitats de biodiversité...).

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom FOUCHEREAU

Prénom Marie-Ange

Qualité du signataire Maire

À Becon-les-Granits

Fait le 02-07-2025 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)